

# Bois



Extrait du bulletin communal de décembre 2003

## Dégâts importants d'Ips typographus en pessières Les raisons, les enjeux, les mesures

**C**et été, la chaleur et la faiblesse des précipitations ont exercé sur les épicéas un stress important, en même temps que des conditions idéales pour les scolytes : Ips typographus et Pityogenes chalcographus. Actuellement de nombreux foyers attaqués sont observés, principalement dans l'est du Pays.

Le phénomène est également présent en Allemagne, dans les Vosges et au Grand-Duché du Luxembourg. La sécheresse estivale fut d'ailleurs plus importante encore chez nos voisins.

Ce phénomène n'a rien de surprenant. En période normale, les arbres résistent aux morsures d'essai du typographe, ces dernières étant trop peu nombreuses pour vaincre les défenses des arbres : l'insecte ne se multiplie que sur des arbres blessés, cassés ou fraîchement abattus, et les populations demeurent à des niveaux endémiques, inoffensifs pour la forêt. Par contre, lorsque les arbres sont en difficulté et que leur capacité de défense diminue, ou bien lorsque les populations de typographes sont très élevées, le rapport entre l'agression et les défenses bascule : les arbres meurent et constituent des sites de nidification pour l'insecte.

Dans toutes les régions d'Europe et d'Asie où l'épicéa est présent, les périodes de « gradation », au cours desquelles le typographe devient temporairement un « ravageur primaire » (capable de tuer des arbres sains), succèdent invariablement, soit à des tempêtes, soit à des sécheresses. Elles peuvent durer entre deux et cinq années, au cours desquelles le volume de bois attaqué suit la même évolution que celles des populations de l'insecte.

Cette année, où le printemps a été précoce et où le beau temps prévaut depuis, le typographe aura vraisemblablement eu le temps de faire trois générations complètes. Le niveau des populations va évidemment connaître une forte augmentation. D'autre part, il se pourrait que, d'ici le printemps prochain, le stress subi en été 2003 par la forêt ne soit pas complètement dissipé. Ces conditions sont celles du déclenchement d'une « gradation », aux conséquences éventuellement sévères.

Puisque rien ne peut être fait contre les événements comme les tempêtes ou les sécheresses, il est impossible d'éviter les gradations. Par contre, l'évolution des populations du typographe étant fortement liée au volume de bois susceptible de le multiplier, l'hygiène forestière peut jouer un rôle très important et amortir considérablement les conséquences d'une gradation, surtout si ces mesures sont prises au début du phénomène.

Ce phénomène, dans ses causes, son évolution et dans les possibilités d'intervention, n'a

### QUE FAIRE ?

- Deux types d'actions sont utiles, visant à :
- Evacuer les bois susceptibles de multiplier les scolytes.
  - Réduire les populations de scolytes présentes en forêt.

**Ces deux types d'actions  
sont complémentaires.  
Si les premières sont négligées,  
les secondes ne s'avèrent guère  
efficaces.**

### **Evacuer les bois susceptibles**

Il faut considérer comme bois susceptibles, les arbres ayant subi un début d'attaque de scolytes en 2003, les grumes non écorcées et les chablis, y compris ceux qui tomberaient au printemps ou l'été prochain : tous ces bois constituent immédiatement des sites de multiplication. Toute mesure permettant d'évacuer de la forêt les bois de ce type **avant qu'ils n'aient produit une génération de scolytes** est utile.

### **Réduire les populations de scolytes**

Il est également utile de détruire les scolytes dans les foyers infestés **avant leur dispersion**. En fonction de la saison, diverses techniques peuvent être appliquées. La première condition déterminant le succès de ces mesures est la **détection précoce des foyers infestés** et ce, quelle que soit l'époque de l'année.

Enfin, il est utile de compléter ces mesures de gestion et de bonnes pratiques forestières par un **piégeage intensif lors du premier vol**, d'avril à juin 2004. Pour cela, des attractifs à base de phéromones peuvent être disposés, soit dans des pièges, soit sur des grumes-pièges traitées avec de l'insecticide (éventuellement des arbres-pièges debout).

Le piégeage vise à rattraper les scolytes qui ont échappé aux mesures d'hygiène forestière. Il doit se concentrer

**ATTENTION !**  
**Le non-respect de cette dernière mesure peut provoquer l'apparition de nouveaux foyers**

### **limiter la pullulation de typographes et les dégâts conséquents**

#### **Du 15 septembre au 15 avril :**

- **Recherche active** des foyers attaqués
- Marquage de tout bois scolyté (y compris les bois et grumes déjà vendus). Des arbres attaqués peuvent être détectés de l'automne jusqu'à l'approche du printemps. Des arbres scolytés sur quelques dm<sup>2</sup> seulement sont fréquemment détectés en mars, grâce à de petits détachements d'écorce provoqués par les pics.
- Évacuation de ces bois avant l'émergence (15 avril) ou, si l'évacuation est impossible, traitement insecticide de ces bois. Le traitement

insecticide s'impose également avant le débardage ou le chargement de tout bois dont l'écorce n'est plus adhérente. Le brûlage des écorces donne des résultats très aléatoires.

#### **Du 1er au 15 avril :**

- Mise en place des pièges, traitement insecticide des grumes-pièges (ou arbres-pièges). Ces dispositifs de piégeage doivent être installés à proximité immédiate des foyers infestés et **en aucun cas, dans les peuplements où l'insecte n'a pas fait de dégât**.

#### **Entre le 15 avril et le 15 mai :**

- Selon la précocité des vols, pose des attractifs dans les pièges ou sur les grumes-pièges.

#### **Entre le 1er juin et 15 juin :**

- Rappel insecticide sur les grumes-pièges.
- Inspection des arbres voisins des dispositifs de piégeage.

#### **Avant le 1er juillet :**

- Évacuation ou traitement insecticide de tout bois scolyté au cours du printemps. A partir de la seconde génération, l'efficacité du piégeage n'est plus d'une fiabilité suffisante. Les attractifs continuent d'attirer l'insecte mais plus de façon ciblée; l'ips risque d'attaquer également les arbres voisins aux dispositifs de piégeage. En ce qui concerne les grumes-pièges, une trop grande proportion de prédateurs naturels du scolyte risquent d'être piégés.

#### **Entre le 1er et le 15 juillet :**

- Interruption du piégeage : les attractifs doivent être retirés et sortis de la forêt
- 

#### **Du 15 juillet jusqu'au 15 septembre :**

- Recherche active des foyers attaqués (surtout lisières sud des vieux peuplements et proximité des foyers détectés au cours de l'année précédente).
- Évacuation immédiate ou traitement insecticide immédiat de tout bois contenant des scolytes.

**Nous invitons chaque propriétaire privé à s'assurer que les bois qu'il possède sont exempts d'arbres scolytés.**

**Pour un renseignement ou une aide, vous pouvez contacter les agents techniques de la Division de la Nature et des Forêts :**

Théo ALIE	084/47.74.66	0477/78.13.55
Nestor BERTRAND	084/47.79.60	0477/78.13.56
Guy GILLET	084/41.17.01	0477/78.13.61
Jean-Pierre THIRION	084/47.73.44	0477/78.13.69
Marc VANHERNE		0477/78.13.66

**Ces mesures n'ont de sens que si elles sont appliquées à l'échelle d'une région. La lutte contre l'Ips typographus est OBLIGATOIRE (A.R. 19/11/1987 art.60-63).**

### **Traitements insecticides**

Les insecticides sont utiles, d'une part pour la confection de grumes-pièges ou d'arbres-pièges et, d'autre part, pour le traitement des troncs colonisés, en vue de tuer les jeunes adultes à l'émergence. Les mêmes produits, les mêmes doses et les mêmes mesures de sécurité sont d'application pour ces usages.

Substance active	Nom commercial	Concentration en substance active (g/l ou kg)	Dose de produit commercial (ml ou g/10 l)
Deltaméthrine	AGRICHIM DELTAMETHRIN EC	25	100
Deltaméthrine	AGRICHIM DELTAMETHRIN SC	25	100
Deltaméthrine	DECILAZ 2.5 EC	25	100
Deltaméthrine	DECIS MICRO	62.5	40
Deltaméthrine	KESHET 2.5 EC	25	100
Deltaméthrine	MARVEL 2.5 EC	25	100
Deltaméthrine	SPLENDOUR	25	100
Cyfluthrine	BAYTHROïd EC 50	50	150
Cyperméthrine	CYMTOP	100	100
Cyperméthrine	CYPERTOX EC	200	50
Cyperméthrine	CYTOX	100	100
Cyperméthrine	LUXAN CYPERMETHRIN 100 EC	100	100
Cyperméthrine	SUPERSECT 40	400	25
Alphacyperméthrine	FASTAC	50	60
Zetacyperméthrine	FURY	100	30
Lambdacyhalothrine	KARATE ZEON	100	30

Les bouillies insecticides doivent être appliquées à basse pression en veillant à un bon humectage des écorces (1,5 à 2 litres/m<sup>3</sup> de grume).

Les mesures de protection de l'utilisateur et les précautions pour l'environnement figurent sur l'étiquette de ces produits.

## **Fédération Nationale des Experts forestiers ASBL**

**E-mail : [fed.nat.expert.for@skynet.be](mailto:fed.nat.expert.for@skynet.be) - <http://bosexfor.be>**

**Tél. : 02/221.08.90 - Fax. 02/223.18.60**

### **Des professionnels de la filière Forêt-Bois à votre service.**

Depuis 1958, la fédération des experts forestiers regroupe des professionnels de la filière forêt-bois. Elle a le souci de faire respecter strictement les règles de **déontologie** et d'assurer un choix de **spécialistes** à la hauteur des tâches à remplir, en toute **objectivité** et indépendance d'esprit.

L'expert forestier est un ingénieur des Eaux et Forêts qui dispose de compétences **scientifiques, pratiques et techniques** assurant une confiance au diagnostic porté.

Homme de terrain en contact permanent avec les administrations et le monde scientifique, il est le professionnel idéal pour résoudre les problèmes économiques, écologiques et techniques liés au patrimoine rural. Il est l'interface entre le propriétaire forestier et les autres acteurs qui font vivre la forêt.

L'expert forestier dispose de techniques modernes adaptées à la diversité des missions qui lui sont confiées. Il donne des avis et des conseils réfléchis qui sont à la base de décisions commerciales, patrimoniales, techniques, écologiques ou judiciaires.